



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 211 – octobre 2012 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

Depuis l'arrivée d'une nouvelle majorité au pouvoir, de nouvelles menaces contre l'institution du mariage se précisent. Il s'agit cette fois, et je n'aborde ce sujet que parce qu'il s'étale sur la place publique, d'étendre le mariage aux paires formées par des homosexuels. Un matraquage médiatique intensif nous martèle que c'est une juste évolution de la société, que le mariage n'est là que pour officialiser une union entre deux personnes qui s'aiment. Depuis les enfants de maternelle à qui on lit de charmantes histoires de petits enfants qui ont le bonheur rare d'avoir pour parents deux papas ou deux mamans, jusqu'aux séries télé qui intègrent désormais, en plus du quotas des minorités ethniques, un pourcentage obligatoire d'invertis en tous genres. Et honni soit qui mal y pense : émettre le moindre jugement critique sur cette question vous range dans la catégorie des ringards indécrottables, des homophobes crapuleux, complices des fameuses heures les plus sombres de notre histoire. Il nous faut donc rappeler des évidences dans un monde déboussolé car coupé de Dieu, et pointer toutes les atteintes déjà subies par cette institution sacrée du mariage,

Le mariage est d'abord une réalité sociale, un contrat naturel. Il est de plus, pour les baptisés, un des sept sacrements qui nous communique la grâce divine.

En tant que réalité sociale, le mariage est un contrat qui unit un homme et une femme pour fonder un foyer, donner la vie à des enfants et les élever correctement. Ce contrat est exclusif : l'homme et la femme se promettent la fidélité mutuel. Il est perpétuel, indissoluble, il dure tant que les deux conjoints sont en vie. Les hommes et les femmes ont la liberté de se marier ou de ne pas se marier : ils n'ont aucunement le droit de

modifier les propriétés essentielles de cette union qui ont été posées par Dieu dès le début de l'humanité, lorsqu'il a créé le premier homme et la première femme. L'Etat ne peut que favoriser le mariage, encourager la fidélité, soutenir la natalité, s'assurer que les parents peuvent mener à bien leur tâche éducative, laisser pleine liberté à l'Eglise pour former les consciences et régler ce qui est du domaine spirituel.

Défendons le mariage !

Depuis que la France est gouvernée par une République maçonnique, les lois s'accumulent qui détruisent lentement mais sûrement le contrat naturel de mariage.

Ce fut tout d'abord le divorce qui a transformé cette union indissoluble (« Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni » Mt XIX, 6) en un contrat provisoire, qui peut être rompu de plus en plus facilement.

Puis vinrent la contraception et l'avortement qui entraînent un hiver démographique sans précédent, à peine compensé par des arrivées massives d'immigrés entraînant une substitution de population en cours de réalisation. Ce crime de l'avortement, perpétré à grande échelle dans de trop nombreux pays, amasse sur nos sociétés des châtements divins que nous n'aurons que trop mérités.

Le concubinage est désormais reconnu légalement et donne droit à des avantages fiscaux.

Le PACS a introduit une notion inimaginable dans l'histoire de l'humanité : la reconnaissance officielle d'une union entre deux personnes du même sexe.

Dans le débat actuel, toute critique des homosexuels est stigmatisée comme une atteinte insupportable aux droits de l'homme. Rappelons que la pratique de l'homosexualité est un crime abominable, puni par Dieu par le déchaînement du

feu du ciel et la destruction complète de Sodome et Gomorrhe. C'est un crime qui crie vengeance devant Dieu. Voici ce que nous enseigne saint Paul : « C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie [...] les hommes, au lieu d'user de la femme selon l'ordre de la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme, et recevant, dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement » (Rom I, 26-27).

Par suite du péché originel, des personnes peuvent être attirées par ces péchés : elles ne peuvent céder à cette attirance sous peine de se damner pour l'éternité. En aucun cas un Etat ne peut légitimer ces désordres, autoriser leur manifestation publique, souffrir une quelconque propagande en leur faveur. En cela, la Russie de Poutine a plus de bon sens que nous.

Et nos députés veulent maintenant dénommer mariage l'assemblage d'une paire d'homosexuels, et permettre à de telles paires d'adopter et d'élever des enfants. C'est une nouvelle abomination qui se prépare et contre laquelle nous devons réagir.

Nous devons supplier le Ciel d'avoir pitié de nous et de mettre fin à ces désordres d'une immoralité triomphante. Il est bon de recourir à la sainte Famille, modèle parfait de toute famille chrétienne, au saint Enfant-Jésus, afin qu'il ait pitié de tous ces enfants dont l'âme est souillée dès les premières années par les scandales du monde. Il nous faudrait une bonne quantité de *mola asinaria*, meules de moulin que les ânes tournent, pour lester efficacement les corrupteurs de l'enfance.

Nous devons agir, chacun selon nos capacités, pour que les structures politiques aident les hommes à vivre selon la vertu et non selon leurs vices. Nous devons informer nos concitoyens, leur rappeler ce qu'est la loi naturelle, le mariage et ses propriétés.

Nous devons protester énergiquement contre ces projets de lois abominables, faire entendre haut et fort la voix des catholiques, la voix du simple bon sens. C'est pourquoi vous devez prévoir d'assister en nombre à la manifestation organisée par Civitas le dimanche 18 novembre à Paris. Nous ferons tout pour que le transport vous soit facilité, à travers la location d'un car pour cette occasion.

Il revient à l'Eglise de défendre la civilisation face à la barbarie. Elle est, grâce à son enseignement et aux moyens de salut, le plus sûr garant de la loi naturelle. Pie XII le disait en 1949 : « Mais en s'appliquant, sans relâche et sans réserve, de tout son pouvoir et de toutes ses forces,

à la poursuite de son but surnaturel, l'Eglise apporte une contribution inappréciable, même au bien commun, à l'intérêt de la chose publique.

Car, en réalité, le vrai secret de la puissance morale de l'Eglise est caché dans les sources de la grâce dont elle dispose, surtout dans sa source principale que sont les sacrements. Par là, elle concourt, indirectement il est vrai, mais à un très haut degré d'efficacité, au bien de la société civile. Comment cela ? Tout particulièrement en formant des familles réellement chrétiennes où la fidélité, la paix pleine d'affection règnent entre les époux, où les enfants sont élevés dans la crainte filiale de Dieu, dans le respect envers toute autorité légitime, dans la loyauté, l'honnêteté, la pureté. La chasteté conjugale, les joies de la vie de famille, la vigueur d'une jeunesse moralement saine, telle est l'armature, ou pour ainsi dire, comme l'épine dorsale de la communauté nationale ».

Que saint Michel nous protège et nous affermisse dans ce combat contre les puissances des ténèbres.

Abbé Ludovic Girod

Dimanche 21 octobre
dans le diocèse de Troyes
Fête de Notre-Dame
de la Sainte Espérance,
honorée au Mesnil-Saint-Loup
grâce au zèle pastoral du Père Emmanuel

Du Samedi 27 au lundi 29
Pèlerinage international
du Christ-Roi à Lourdes



L'Abbé Coulomb accompagnera
les pèlerins du Prieuré.

Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

Les missions et la propagation de la foi

Intention de la Croisade Eucharistique :

La consécration de la Russie au Coeur immaculé de Marie

Catéchismes :

Reims :

Enfants : le mercredi de 17h15 à 18h15 en période scolaire (préparation à la communion solennelle)

Adolescents : le samedi de 9h45 à 10h45 en période scolaire

Adultes : les 2ème et 4ème mardis du mois de 20h30 à 21h30 (thème : histoire sainte)

Mardi 9 : la législation mosaïque

Mardi 23 : l'entrée dans la Terre promise

Charleville-Mézières :

Enfants : le samedi 13 de 17h00 à 18h00

Troyes

Adultes : le dimanche 14 après la messe

Cercles de Tradition :

Reims : pas de cercle en octobre

Troyes : le dimanche 28 après la messe (Catéchisme catholique de la crise de l'Eglise)

Charleville-Mézières : le samedi 6 après la messe (les sacrements)

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

Prunay, le mardi 16 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier de jeunes enfants à une institutrice)

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : sortie à Verzy le samedi 6 de 10h00 à 17h00

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : idem

Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : camp de Toussaint du lundi 29 octobre au jeudi 1^{er} novembre au château d'Étrepy (51)

Guides (filles de 12 à 18 ans) : réunion de lancement le samedi 27 octobre en présence d'une cheftaine d'Alsace (Mlle Estelle Picot).

Dates à retenir :

Samedi 13 et dimanche 14 octobre : Journées de la Tradition à Villepreux (78), au domaine de Grand'Maisons.

Carnet de famille

Enterrement

Le lundi 3 septembre à Charleville-Mézières
Daisy Colombelli

Pèlerinage à Saint-Walfroy

Dimanche 21 octobre

13h00 : repas tiré du sac (hôtellerie de l'ermitage Saint-Walfroy)

15h30 : début de la marche devant l'église de Margut (chapelet – chemin de croix – dévotions dans l'église)

18h00 : fin du pèlerinage



Changement d'horaire pour les messes du dimanche 28 octobre (en plus du changement d'heure !)

- Messe à Charleville-Mézières à 8h45
- Messe à Reims à 11h15
- Pas de changement à Troyes

Au fil du temps

Du 27 août au 1^{er} septembre. L'Abbé Rigault a suivi sa retraite spirituelle annuelle au Prieuré du Pointet. Pendant ce temps, les Abbés Girod et Coulomb se relayèrent pour assurer le ministère auprès des religieuses dominicaines à Le-Hérie-la-Viéville.

Jeudi 6 septembre. Rentrée des classes à Prunay. Nos 21 élèves reprirent en ce matin le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire. Le corps des enseignants reste stable avec Mlle Bontems pour la grande section et le CP, Mlle Coustou pour le CE, Mlle Thienpont et l'Abbé Girod pour le CM, l'Abbé Coulomb pour des cours de catéchisme et d'histoire. La classe de CE a été entièrement repeinte dans une belle teinte « lin », ce qui permet à la maîtresse de ne plus cacher la misère d'un mur lépreux derrière des tissus. Nos classes ne sont pas pleines et peuvent accueillir de nombreux autres élèves.



notre reconnaissance l'accompagnent pour tout ce temps donné au Prieuré et à l'Ecole.

Samedi 15. Réunion des louveteaux et des jeannettes à Prunay. En l'absence de chef ou de cheftaines, ce furent les abbés qui encadrèrent les activités en ce début d'année. Les jeannettes découvrirent le nouveau parcours sportif installé par la mairie, et les louveteaux effectuèrent une course au trésor à travers le village.



Dimanche 16. L'Abbé Girod rencontra l'Abbé Storez à Joinville afin de lui transmettre tous les dossiers concernant le couvent des Annonciades de Joinville : fichier des fidèles, historique, devis divers, situation de Sœur Bernadette résidente au Brémien, ministère. C'est à regret que nous laissons les valeureux fidèles de Joinville, mais avec l'assurance que le Prieuré Saint-Nicolas veillera efficacement à l'œuvre de leur sanctification.



Lundi 10 septembre. Après plus de vingt ans passés au Prieuré à compter les quêtes, à noter les chèques et à effectuer de nombreux petits travaux discrets, Mlle Collinet a rendu son tablier et a passé la main à M. Cabanis. Notre gratitude et



Jeudi 20. Réunion de rentrée pour les parents d'élèves.

Vendredi 21 et samedi 22. Récollecion de doyné à Camblain-l'Abbé, sous la présidence de l'Abbé de Cacqueray.



Samedi 29. Pèlerinage de rentrée du Prieuré à la basilique Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons-

en-Champagne. Le rendez-vous était donné à 12h30 pour un pique-nique au parc de Courtisols. La marche débuta à 14h30 et nous conduisit à travers les champs jusqu'à cette belle basilique en style gothique flamboyant abritant une statue de la Vierge apparue dans un buisson d'épines. La méditation du chapelet fut conduite par l'Abbé Coulomb. Nous savions que nous ne pourrions célébrer la sainte messe dans la basilique : Mgr Gilbert Louis nous l'a formellement interdit, car nous ne sommes pas en pleine communion avec lui. Je ne vous le fais pas dire ! Nous avions quand même le droit de réciter une prière dans la basilique. Ce fut cependant chose ardue. Le fond de la basilique était transformé en scène et des musiciens répétaient des morceaux de musique profane, avec un comédien faisant des simagrées autour d'une échelle. Ils ne s'arrêtèrent pas le moins du monde pour nous laisser prier et ce fut couverts par ce bruit de répétition que nous adressâmes nos prières à Marie. Aussi, quelle incongruité que de vouloir célébrer la messe ou prier dans une église ! Ce n'est pas le choix fait par Mgr Louis. Nous ressortîmes pour la célébration de la messe sur le grand parvis de la basilique, en cette belle fête de saint Michel, patron des milices célestes.

Lundi 1^{er} octobre. Journée d'adoration au Prieuré, depuis la fin de la messe de 8h30 jusqu'à 17h00. Les élèves, les abbés et des fidèles se relayèrent devant le Saint Sacrement pour demander des grâces nombreuses pour l'Eglise et la Fraternité.

Vie spirituelle

La fête des saints anges gardiens (2 octobre)

« Car le Seigneur a ordonné à ses Anges de te garder dans toutes tes voies ».

Il y a de cela plusieurs années, une dame était appelée au chevet de son amie malade habitant dans un « quartier chaud » d'une ville française. Cette dame, bien que désirant visiter son amie, était anxieuse à l'idée de devoir traverser cette partie de la ville mal fréquentée.

Cependant elle se décide, et la voilà parcourant à la hâte les ruelles de la ville ; elle remarque bien, à

un moment, un groupe de jeunes gens à la mine patibulaire, mais finalement, c'est sans inconvénient qu'elle parvient chez son amie.

Après s'être occupée d'elle, elle entreprend le voyage du retour que se passe aussi sans incident malgré la présence de ce même groupe peu engageant.

Le lendemain, comme elle se rend au magasin pour y faire ses courses, un homme s'avance vers elle, et surprise, elle reconnaît en lui un jeune du groupe de la veille. Celui-ci lui lance avant de

s'éloigner : « Vous avez eu de la chance hier, d'être accompagnée par ce colosse, sinon... c'en serait fait de vous ». Elle, interloquée, se demande qui pouvait bien être ce colosse.

Et soudain, elle se rappelle qu'avant de partir, elle avait imploré le secours de son ange gardien...



Chers fidèles, vous le savez, nous avons tous un ange gardien : ce n'est pas un chien de garde mais un être intelligent (et plus que nous), un protecteur fidèle et efficace. Aimons donc à le prier.

Dieu, dans son immense bonté, envoie à chaque être humain un pur esprit (rien que cela) qui a la

mission spéciale de le protéger. Cette mission est double :

- 1) protéger contre les démons
- 2) protéger contre les dangers corporels.

Le premier rôle est magnifiquement rappelé dans la prière ou petit exorcisme à saint Michel Archange : « *Repoussez en enfer Satan et les autres esprits mauvais...* »

Le second rôle est visible par exemple dans cette histoire et en quantité d'autres qui nous apprennent les merveilles opérées par les saints Anges ; et qui sait si vous n'avez pas échappé vous-même à bien des dangers grâce à votre bon Ange.

Enfin, n'oublions pas que notre Ange gardien nous aime et désire une seule chose pour nous : que nous le rejoignons au ciel. Pour cela, il nous conseille, nous guide dans cette vie sur le chemin de ce ciel que lui-même a déjà gagné. Ayons donc un véritable commerce d'amitié avec lui, et aimons à l'invoquer au cours de la journée, spécialement au moment des dangers tant spirituels que corporels.

« *Ange de Dieu, qui êtes mon gardien par un bienfait de la divine Providence, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi-soit-il.* »

Chers fidèles, que Dieu vous bénisse.

Abbé Denis Coulomb

Journée du Patrimoine à Saint-Quentin Visite de la chapelle de l'Immaculée Conception

Cette année, la mairie de Saint-Quentin a inscrit notre chapelle de l'Immaculée Conception au programme des journées du patrimoine 2012.

Samedi 15 septembre, M. Lambert et Mlle Dufour sont prêts à accueillir les premiers visiteurs... qui ne tarderont pas. Quelques 150 personnes se sont présentées en ces deux après-midi de visite. Leurs motivations sont variées. Plusieurs dames se souviennent, émues, de leur jeunesse à l'orphelinat des jeunes filles, tenu par les sœurs de la Charité. D'autres visiteurs, venus en voisins, souhaitent connaître cette chapelle dont ils voient la porte fermée, et sont surpris d'y découvrir qu'une messe tridentine hebdomadaire y est dite. Certains sont de simples curieux ou des historiens amoureux du patrimoine ; mais, tout un

chacun s'est émerveillé de l'élégance de l'édifice et surtout des magnifiques vitraux qui font de ce lieu de culte un véritable petit joyau.

A nous, paroissiens, ces journées du patrimoine nous ont permis de nous documenter sur l'histoire de notre chapelle. C'est aussi avec beaucoup de plaisir que nous avons écouté les anecdotes de M. Lambert et de Mme Caron. Nous remercions aussi, en particulier, la jeunesse de la paroisse : Marie-Madeleine, Marcelline, qui remettait les bons de visite, Jeanne, Ambroise, Antoine-Marie ainsi que M. Boutillat et bien sûr M. l'Abbé Rigault, pour leur improvisation dans l'apostolat de ces visiteurs d'un jour.

Finalement, ces journées du patrimoine ont été bien intéressantes pour tous.

Défendons le mariage ! (suite)



Konk



Konk



Konk



Aramis (Minute du 7 septembre 2011)



Chard (Présent du 14 septembre 2005)

		Calendrier liturgique octobre 2012	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau 03 26 61 70 71	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves 03 26 61 70 71 06 61 80 04 37
lundi	1	Saint Rémi	Messe : 8h30		
mardi	2	Saints Anges gardiens	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	3	Sainte Thérèse de l'E.-J.	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	4	Saint François d'Assise	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	5	Saint Placide et ses comp.		Conf : 18h – M : 18h30	Messe : 18h15
sam	6	Saint Bruno		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	7	19 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	8	Sainte Brigitte	Messe : 11h15		
mardi	9	Saint Jean Léonardi	Messe : 11h15		
mer	10	Saint François Borgia		Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	11	Maternité de la V. Marie	Messes : 11h15		
vend	12	De la férie		Conf : 18h – M : 18h30	
sam	13	Saint Edouard			Messe : 18h00
dim	14	20 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	15	Sainte Thérèse d'Avila	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	16	Sainte Hedwige	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	17	Sainte Marguerite-Marie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	18	Saint Luc	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	19	Saint Pierre d'Alcantara		Conf : 18h – M : 18h30	
sam	20	Saint Jean de Kenty		Conf : 10h30 – M : 11h	
dim	21	21 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	22	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	23	Saint Antoine-Marie Claret	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	24	Saint Raphaël	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	25	Saints Chrysanthe et Darie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	26	Saint Evariste	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	27	De la férie		Conf : 10h30 – M : 11h	
dim	28	Fête du Christ Roi		Confessions : 11h00 Messe : 11h15	Confessions : 8h15 Messe : 8h45
lundi	29	De la férie	Messe : 11h15		
mardi	30	De la férie	Messe : 11h15		
mer	31	De la férie		Conf : 18h – M : 18h30	

Joinville (52) : Couvent des Annonciades – 22 avenue Irma Masson

Se renseigner désormais auprès du Prieuré Saint-Nicolas, de Nancy. Tél. : 09 53 84 61 70

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30. Messe en semaine : se renseigner